

A LIRE

dans ce numéro :

Arbitrage à la Vickers.	P. 2
La Semaine.	P. 3
Les travailleurs, leurs propres marchands.	P. 4-5
Les problèmes féminins.	P. 6
News Digest.	P. 8



VOL. XXX — No 23

Montréal, 11 juin 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

DANS LE QUEBEC

4,000 fillettes au travail

L'ère atomique, l'âge d'or ou la grande misère?

La semaine dernière, le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, le très hon. C. D. Howe, annonçait que d'ici trois ou quatre ans, le Canada serait en mesure de fournir une énergie abondante et à bon marché par l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le ministre fédéral précisait que le coût de cette énergie serait comparable à l'achat du charbon au prix de \$8 la tonne pour la fabrication de l'énergie nécessaire à faire tourner les machines dans les usines.

On se réjouit en haut lieu de cette nouvelle car ce développement permettra au Canada de trouver les millions de chevaux-vapeur dont il a besoin dans un avenir rapproché pour faire face à la demande de l'industrie.

D'un autre côté, les ouvriers ne sont pas sans appréhension devant les signes évidents de ce qu'ils croient annoncer une crise majeure dans le problème de l'embauchage.

Nos lecteurs se rappellent sans doute avoir lu dans Le Travail de la semaine dernière une nouvelle commentée en provenance des Etats-Unis, dans laquelle les éditeurs du grand magazine Fortune prédisent que le chômage actuel ne peut qu'empirer à mesure qu'augmente la productivité.

Il précise que la productivité actuelle nécessite la création de 1,500,000 nouveaux emplois chaque année pour donner du travail à ceux qui sont déplacés par les machines ou de nouvelles méthodes de production, tandis que 900,000 nouveaux emplois doivent aussi être créés en faveur des nouveaux venus sur le marché du travail.

Une ombre au tableau, c'est le congédiement massif de 6,500 employés des usines de la Société Ford à Windsor et Oakville, en Ontario.

Productivité trop grande ou pénurie d'acheteurs, le résultat reste le même: parce que la Société Ford et sans doute les sociétés concurrentes produisent trop pour la demande efficace actuelle, des milliers de travailleurs doivent être privés de leur gagne-pain, ce qui complique encore les choses.

Ces faits divers doivent-ils nous faire craindre l'ère atomique alors que des sources abondantes d'énergie rendant possible une plus grande production à bon marché et accessible au plus grand nombre?

Les travailleurs déplacés de leur emploi ou rendus inutiles, par exemple dans les puits de mine de charbon ou sur les lignes d'assemblage, ne risquent-ils pas de connaître la grande misère au lieu de l'âge d'or promis?

Chose certaine, c'est que les travailleurs ne répèteront plus le geste de lutter contre le progrès technologique et n'imiteront plus les tisserands du 18ème siècle qui détruisirent les premiers métiers à tisser.

Mais chose aussi certaine, si l'ère atomique permet une plus grande production à meilleur compte, les travailleurs voudront bénéficier des progrès économiques et sociaux que vaudra le progrès.

Ils demanderont d'abord la réduction des heures de travail avec la pleine compensation, ce qui leur permettra, tout en bénéficiant du progrès technologique en travaillant moins longtemps, de gagner suffisamment.

Cette demande aura aussi pour effet de créer de nouveaux emplois pour ceux qui sont actuellement déplacés par suite du progrès.

Finalement, ils voudront avoir accès à la culture générale et aux connaissances requises pour faire face aux besoins nouveaux d'hommes qualifiés, de techniciens, d'ingénieurs que requerra une économie capable de se passer de manoeuvres, de journaliers, d'hommes semi-qualifiés.

A l'aurore d'une ère nouvelle, le syndicalisme a un acte de foi à faire et sa foi ne sera pas vaine s'il sait s'adapter, comme il l'a toujours fait, aux conditions changeantes d'un monde éternellement en mouvement.

Fernand BOURRET.

Plus de 10,000 permis juvéniles accordés en 1953 dans le Québec dont plus de 4,000 aux fillettes de 14 à 16 ans

Au 1er avril 1953, il y avait 4,582 fillettes, dont l'âge varie de 14 à 16 ans, qui étaient au travail dans les industries de la province de Québec.

C'est ce que révèle une enquête faite par le Service des Recherches de la C.T.C.C., à la demande de la Commission Confédérale des problèmes du travail féminin de la C.T.C.C.

On sait que cette Commission formée au cours du dernier congrès, effectue actuellement une vaste enquête sur le travail féminin, sur les conditions de travail des femmes dans les usines et sur la répartition de ce travail dans toutes les industries.

Le travail des enfants

Les premiers résultats de l'enquête portent sur le travail des jeunes en bas de 16 ans. On sait que c'est la loi sur les établissements commerciaux et industriels qui fixe l'âge minimum que doit posséder une personne avant de pouvoir occuper un emploi dans une entreprise autre qu'une industrie domestique.

La loi permet aux industries non classées comme dangereuses d'embaucher des fillettes et des jeunes garçons au-dessus de 14 ans pourvu que ces derniers puissent démontrer qu'ils savent lire et écrire couramment.

Permis faciles

D'après les résultats de l'enquête, il est permis de croire que les permis de travail sont faciles à obtenir pour les jeunes en bas de 16 ans parce qu'au 1er avril 1953, il y avait 10,257 enfants détenteurs d'un permis de travail, dont 5,675 garçons et 4,582 filles.

Notons que, pour fins d'interprétation de la loi, une "fille" est celle dont l'âge varie de 14 à 18 ans, tandis que les plus âgées de

18 ans sont des "femmes".

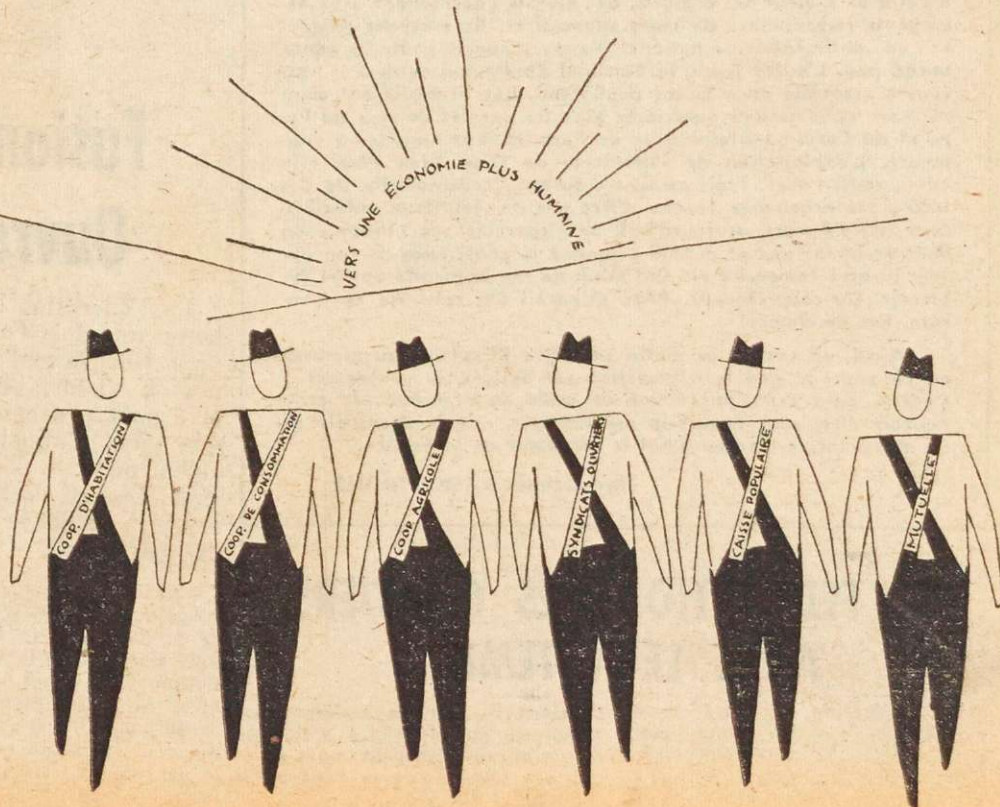
C'est sans contredit dans les plus grands centres que l'on retrouve le plus de fillettes au travail. Montréal devance absolument toutes les autres villes prises ensemble en totalisant 3,456 fillettes au travail, sur un total de 4,582 en l'année 1952-1953.

Par ailleurs, c'est dans l'industrie de la confection de vêtements, les établissements commerciaux, les fabriques de produits alimentaires que l'on trouve la majorité des fillettes au travail dans la province de Québec.

Voici d'ailleurs les deux tableaux qui donnent une idée exacte du travail juvénile dans les établissements commerciaux et industriels de la province de Québec.

Voir en page 3 le tableau des permis juvéniles émis par catégorie d'emplois et la situation dans chaque ville.

LA SEMAINE DE LA COOPERATION



"TOUS POUR UN, UN POUR TOUS"

Lettre de Paris

La France devant la Conférence de Genève

Vendredi 28 mai : "L'Express" n'est pas sorti ce matin. Il s'agit d'un hebdomadaire fondé il y a un an par un groupe de journalistes soutenus par le journal financier "Les Echos". Il est très rapidement devenu l'organe "des capitalistes éclairés" d'une opposition qui n'est même pas socialiste mais qui reproche au gouvernement son incapacité et pour tout dire sa bêtise. On retrouve parmi les collaborateurs habituels de "L'Express" tous les amis du député radical Pierre Mendès-France, espoir de l'opposition; Pierre Mendès-France lui-même; François Mitterrand, qui a quitté le ministère lors de la crise marocaine du mois d'août 1953; l'écrivain catholique François Mauriac, et enfin, depuis quelques semaines, l'ancien ministre des Affaires étrangères, le M.R.P. et dévot Robert Schumann. Avec une pareille équipe, on conçoit que ce journal était devenu rapidement l'un des mieux informés. Il est fort probable que c'est la qualité même et la véracité de ses informations concernant l'Indochine qui ont amené ce matin le gouvernement à interdire la sortie du dernier numéro. Ce qui est en tout cas certain, c'est que cette mesure ressemble fort aux gestes d'un joueur qui ne sait plus à quels saints se vouer et essaie de retarder la catastrophe en tentant quelques secondes durant de la rendre moins visible.

Ce n'est pas, en tout cas, ce qui augmentera le crédit du tandem Laniel-Bidault ni qui fera diminuer la vague d'angoisse qui passe actuellement sur la France.

La chute de Dien Bien Phu avait d'abord créé ici une sorte de stupeur. Des gens endormis, un peuple endormi se réveillaient soudain et s'apercevaient de la gravité de la situation. Il est toujours audacieux de parler de sursaut national, mais c'est bien un peu malgré tout de cela qu'il s'agit. Seulement, ce sursaut ne se produit absolument pas dans la direction qu'auraient souhaité les dirigeants français et américains. Il y a d'abord eu une vague de colère — non pas contre les Vietnams, après tout, n'ont fait en attaquant Dien Bien Phu que leur métier, si j'ose dire, d'ennemis, mais contre ce gouvernement, à qui les uns, la gauche, reprochent d'avoir fait la guerre, et à qui les autres, la droite, reprochent de l'avoir perdue. Les dirigeants ont essayé de détourner l'attention d'eux-mêmes sur des boucs émissaires. C'est le sens qu'il faut donner à l'intempestive interdiction des ballets russes. Bien entendu, cette interdiction n'a fait d'abord qu'augmenter le ridicule de ce que François Mauriac appelle : "La dictature à tête de boeuf". Puis on s'est aperçu que cette interdiction, voulue par une partie du gouvernement, avait été justifiée devant le reste du Conseil par la menace faite par l'Association des Anciens d'Indochine, de troubler les représentations. Cette association ne comporte d'ailleurs pas que des anciens d'Indochine et prend un caractère de plus en plus fascinant. Tels sont les éléments sur lesquels Monsieur Laniel et la partie des démocrates-chrétiens qui demeure fidèle à Monsieur Bidault sont obligés de s'appuyer. On sait quel danger présente ce genre de partenaires.

Les premiers jours passés, la colère a fait en France place à l'angoisse. On suit ici les nouvelles de Genève comme l'on suivait autrefois les communiqués de guerre. On attend avec espoir le résumé du dernier discours de Monsieur Eden, voire de Monsieur Molotov et avec crainte le résumé de celui de Monsieur Bidault. Car, non seulement, le ministre n'a plus la confiance de personne, mais encore chacune de ses initiatives apparaît à beaucoup de Français comme une manoeuvre directement inspirée par l'Amérique et tendant à éliminer les chances de négociation. Car l'angoisse ce n'est pas ici celle d'une défaite en Indochine, mais celle d'une guerre généralisée, et le sursaut national, s'il y en a un, ne tend pas à forcer la victoire dans une guerre qui n'a jamais été nationale, mais à négocier une paix honorable et à changer l'ensemble de la politique du pays.

Que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'une vague de communisme. Certes, les communistes profitent de l'échec d'une politique qu'ils ont combattue, mais l'espoir du Français moyen, c'est Robert Schumann, ou, davantage encore, Pierre Mendès-France. Il est certain, d'ailleurs, que l'actuel gouvernement est condamné. Lors du dernier vote de confiance, il n'a obtenu ses deux voix de majorité qu'à la suite du "tripatouillage" le plus insolent et le plus avoué qui ait jamais été pratiqué depuis 1945. De toute façon, ces deux voix ne sont qu'un sursis. Ce qui est grave, c'est qu'il semble bien que Laniel et Bidault ne l'aient pas compris. Ces gens-là s'accrochent. Aux arguments raisonnables de leurs adversaires, ils essayent d'opposer un sentimentalisme national d'assez mauvais goût. Ce genre prend peu. L'autre jeudi, le Cardinal Spellmann venu à la rescousse a soufflé dans le cor de Roland. Les Français ont comparé ses vaticinations guerrières avec les paroles de paix du Pape et du Cardinal Archevêque de Paris et leur angoisse a augmenté. L'exploitation de l'héroïsme de Dien Bien Phu, elle aussi, réussit mal. Trois semaines durant, Mademoiselle De Gaulle a été proclamée Jeanne d'Arc par des journaux anti-cléricaux, tel l'Aurore. Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'héroïne en était vraiment une et qu'elle a poussé la conscience de son devoir jusqu'à remercier Ho Chi Minh de son humanité envers les blessés. Du coup, Jeanne d'Arc disparaît des colonnes de l'Aurore. Pas de chance!

Ainsi, en voyant ce matin interdire l'Express, au moment où on apprend que la négociation est obligée de progresser à Genève, on a cette impression de geste de désespoir. Je crois pouvoir dire, sans beaucoup me tromper, que le désespoir de ses dirigeants est aujourd'hui le désespoir de la France.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

LA FEDERATION DES GANTIERS AVEC LE VETEMENT

La Fédération des Gantiers ne tiendra pas de congrès annuel cette année puisque cette Fédération vient officiellement de se fusionner avec la Fédération du Vêtement.

C'est ce que nous apprend le secrétaire de la Fédération des

gantiers, M. Lucien Laforest, en précisant que tous les syndicats des gantiers enverront leurs délégués au Congrès de la Fédération Nationale du Vêtement dont le congrès annuel aura lieu, cette année, à Shawinigan, les 25, 26 et 27 juin prochain.

JOURNEES D'ETUDES A GRANBY



Photo d'un groupe de chefs syndicaux et de représentants de syndicats lors des journées d'études tenues à Granby, la semaine dernière.

LA SEMAINE

Montréal

Arbitrage demandé à la Canadian Vickers

Quelque 2,000 employés de la Canadian Vickers de Montréal ont décidé de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage afin de régler le différend qui vient de surgir

lors des pourparlers concernant le renouvellement de leur convention collective.

Les employés qui sont membres d'un syndicat affilié à la Fédération Nationale de la

Métallurgie, ont pris cette décision au cours d'une assemblée tenue à Montréal, vendredi soir dernier.

Le différend porte surtout sur la question des salaires et sur celle des heures de travail.

Le Syndicat réclame une augmentation générale de 12 cents l'heure et la réduction de la semaine de travail de 45 à 42½ heures, avec la pleine compensation. La Compagnie n'aurait fait aucune offre d'augmentation de salaires au cours des séances de conciliation qui ont précédé cette demande d'arbitrage.

D'autres points en litige seront aussi soumis aux membres du tribunal d'arbitrage, par exemple les vacances, les congés payés, l'ancienneté, le mode de paiement des employés qui font les voyages d'essai des navires.

Le syndicat demande aussi une prime spéciale pour certains travaux harassants ou effectués dans des conditions difficiles, le paiement du travail supplémentaire accompli après minuit à temps double.

Enfin, le syndicat réclame l'atelier syndical imparfait et que les nouveaux employés, après une période d'essai, soient tenus de devenir membres du syndicat.

McMasterville

Les travailleurs de l'industrie chimique en congrès

Le congrès annuel de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie chimique aura lieu cette année à McMasterville, les 12 et 13 juin en la salle paroissiale.

Le congrès débutera par une journée d'études sur les conditions de travail dans l'industrie chimique afin de préparer un solide programme de revendications.

Au banquet du samedi soir, M. Jean Marchand sera le conférencier invité.

Voici le programme détaillé du congrès :

Samedi, 12 juin 1954

10.00 a.m. — Ouverture du Congrès par le président fédéral.

Acceptation des lettres de créance.

10.30 a.m. — Etude sur les conditions de travail et les salaires dans l'industrie chimique.

12.00. — Dîner.

2.30 p.m. à 5.40 p.m. — Programme de revendications de la Fédération.

6.30 p.m. — Dîner-causerie — orateur: Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C.

Dimanche, 13 juin 1954

9.00 a.m. — Messe.

10.30 a.m. — Séance du congrès.

12.00. — Dîner.

2.00 p.m. — Séance du congrès jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Fusion possible du Bois Ouvré et du Bâtiment

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada tiendra son congrès annuel à Victoriaville, les 6, 7 et 8 août prochain. C'est ce que vient d'annoncer le président de cette fédération, M. F.-X. Légaré, de Rimouski, en rendant public le programme du congrès.

Parmi les sujets discutés au cours du Congrès, il sera question de la fusion de la Fédération du Bois Ouvré avec la Fédération du Bâtiment. On sait que, l'an dernier, les Fédérations du Meuble et du Bois Ouvré s'étaient fusionnées en une seule, qui avait gardé le nom de Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré.

Cette année, il sera encore question de fusion, mais cette fois sera avec la Fédération du Bâ-

timent, l'une des plus nombreuses de la C.T.C.C.

L'ouverture du Congrès de la Fédération du Bois Ouvré aura lieu à 8.30 p.m. le vendredi 6 août prochain, par un mot de bienvenue du président, le rapport du Comité des lettres de créances, l'adoption du procès-verbal du dernier Congrès et les rapports du président et du trésorier.

La journée du lendemain sera remplie par l'étude du feuillet des résolutions et les rapports de divers comités.

La soirée sera occupée à l'étude de la fusion avec la Fédération du Bâtiment, le rapport du comité d'organisation ainsi que les amendements à la constitution.

La clôture du Congrès aura lieu le dimanche après-midi par l'élection des officiers de la Fédération et des membres du Comité paritaire et leur installation.



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE

Signature de 3 contrats au journal "La Presse"



Photo prise lors de la signature de trois conventions collectives de travail entre le Syndicat de l'Industrie du journal de Montréal et la Cie de Publication "La Presse Ltée", de Montréal. On remarque, de gauche à droite: MM. Guy Ouellet, Roland Thibodeau, Léo-Paul Caron, Jean-Paul Geoffroy, André Laperrière, Jean Decosse, Gilles Berthiaume, vice-président de la Cie de Publication de la "Presse", Mlle Simone Olivier, Georges Brodeur, Léo-Paul Garon, Gaston Leclair, Jean-Paul Dion, sec.-trés. de la Cie, H.-P. Jacques, Jean-Paul Malo, tous membres du Comité de négociations.

Thetford

CONVENTION COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le salaire de base est de \$1.30 de l'heure. — Deux fêtes chômées payées de plus en 1954. — Deux autres fêtes de plus en 1955. — Amélioration dans la clause de séniorité. — Une quarantaine d'employés de la Ville intéressés à la convention collective.

Les représentants de la cité de Thetford et du Syndicat des employés Municipaux ont convenu de signer vers le 20 juin prochain une convention collective de travail. Les clauses sur lesquelles les parties se sont entendues et qu'elles signeront prochainement com-

portent beaucoup d'avantages aux employés de la cité. La durée de la convention collective de travail est de deux ans à partir du 1er janvier 1954. Les employés de la ville bénéficieront d'une augmentation générale de salaire de \$0.05. Le boni de vie chère de \$0.09 est incorporé dans le taux de salaire. L'employé

de la ville gagnera ainsi \$1.30 de l'heure, en moyenne \$57.20 par semaine. La nouvelle convention collective accorde deux fêtes chômées payées de plus qu'en 1953. En 1954, le nombre des fêtes chômées et payées est porté à 6 et, en 1955, il sera porté à 8. Il y a de l'amélioration dans la clause de séniorité. Les employés non permanents qui ont 40 semaines de travail au service de la cité auront priorité sur les employés temporaires. Les employés auront deux semaines de vacances payées après trois ans de travail au lieu de cinq ans. Une quarantaine d'employés affectés aux travaux publics bénéficieront de cette convention collective. Par ricochet, les employés de l'Hôtel de Ville bénéficieront, eux aussi, des clauses de la convention collective. Cette convention collective entre en vigueur le 1er janvier 1954. C'est dire que certains employés recevront environ \$2.20 par semaine rétroactif.

Montréal

AUGMENTATION MOYENNE DE \$10.00 PAR SEMAINE AU JOURNAL "LA PRESSE"

Trois autres conventions collectives de travail viennent d'être signées par le Syndicat de l'Industrie du Journal de Montréal et la Cie de Publication de la Presse Ltée de Montréal. Ces conventions qui couvrent les employés des départements de la Comptabilité, des Dépôts de ville, intérieur et extérieur ainsi que le département de la Distribution, accordent des augmentations générales de \$10.00 par semaine, versées en deux tranches, l'une immédiatement, l'autre le 1er avril prochain.

Les avantages

Toutes les conventions accordent l'atelier syndical préférentiel en cas de promotion et de transfert; dans les cas de réduction de personnel, ce sont les non-syndiqués qui partiront les premiers.

Le syndicat obtient en outre la retenue syndicale, le paiement de 50 p. 100 du coût d'un plan de sécurité sociale, neuf fêtes payées, deux congés avec solde pour deux représentants de chaque département pour les congrès professionnels, une clause de procédure des griefs prévoyant l'arbitrage avec sentence unanime ou majoritaire obligatoire pour les parties.

Les employés du département de la comptabilité ont obtenu une augmentation moyenne de \$10.00 par semaine et quinze jours de vacances payées après un an.

Le contrat signé pour une durée de deux ans se terminera le 2 janvier 1956 pour tous les départements.

Pour les employés du département des dépôts de ville, la semaine de travail sera aussi de 42 heures par semaine, et l'augmentation moyenne de salaire est aussi de \$10.00 par semaine, avec un maximum de \$80.00 par semaine.

Le département de la distribution n'étant pas couvert par la Loi des Accidents de Travail, jouit de conditions différentes relativement à la Sécurité sociale.

En plus de bénéficier des mêmes avantages dont jouissent les autres départements, les employés du département de la distribution auront une garantie de \$40.00 par semaine et une indemnité de \$5,000 en cas d'invalidité. En cas de décès, ils sont couverts par une police de \$5,000.00 et de \$10,000.00 en cas de mort accidentelle.

Le salaire de base pour les rondes ordinaires est de \$48.00, plus une augmentation moyenne de \$6.00. Il y a aussi des ajustements allant de \$10.00 à \$16.00 pour les rondes de campagne et en banlieue.

SOMMAIRE DES OPERATIONS JUVENILES

Bureaux	Permis en vigueur	
	Filles	
	1951-52	1952-53
Chambly.....	7	12
Granby.....	70	52
Hull.....	41	42
Joliette.....	41	57
Jonquière.....	7	6
La Tuque.....	38	52
Matane.....	5	1
Montréal.....	3,277	3,456
Québec.....	155	209
Rimouski.....	3	2
Roberval.....	1	1
Rouyn.....	3	9
St-Hyacinthe.....	109	144
St-Joseph d'Alma.....	2	2
Sherbrooke.....	102	111
Sorel.....	50	53
Trois-Rivières.....	279	170
Val d'Or.....	2	4
Verdun.....	260	202
TOTAL.....	4,417	4,582

PERMIS JUVENILES PAR CLASSES

CLASSE	Permis émis		Permis en vigueur	
	Filles		Filles	
	1951-52	1952-53	1951-52	1952-53
1 — Exploitation forestière et ses dérivés.....	8	3	6	4
2 — Pulpe et papier.....	7	4	4	5
3 — Fabrique de meubles.....	9	11	12	10
4 — Portes, chassis, autres articles en bois.....	30	30	25	23
5 — Exploitation minière et explosifs.....	4
6 — Pierre, porcelaine verre et ciment.....	24	20	26	17
7 — Acieries.....
8 — Fonderies et soudures.....	6	7
9 — Structure en acier, fer et métal.....	9	10	6	8
10 — Ateliers de mécanisme.....	185	186	199	192
11 — Instruments aratoires, voitures.....	2	2	2	2
12 — Matières chimiques et peintures.....	74	103	89	105
13 — Minoterie, élévateurs à grain.....	1	1
14 — Viande et ses produits.....	6	10	6	11
15 — Produits alimentaires.....	516	438	508	447
16 — Tanneries et articles en cuir ou caoutchouc.....	217	329	243	305
17 — Textile et coton.....	414	280	454	296
18 — Confection de vêtements.....	1,156	1,451	1,288	1,430
19 — Imprimerie et articles de papier.....	152	127	161	123
20 — Transport et entrepôt.....	2	2	2
21 — Construction et réparation chemins, points.....	2	2	1
22 — Usine électrique, téléphone et télégraphe.....	20	32	13	22
23 — Construction édifices et ponts acier.....	162	24	204	103
24 — Métier de la construction.....	1	2	2	3
25 — Regrattiers.....
E.C. Etablissements commerciaux.....	1,180	1,440	1,137	1,209
E.P. Edifices publics.....	134	136	122	119
TOTAL.....	4,319	4,642	4,417	3,440

LE PROBLÈME OUVRIER

Pourquoi cette insistance?

Dans la lettre sur le Problème ouvrier, on lit: "Seule, une association patronale qui s'inspire de la doctrine sociale de l'Eglise produira les bienfaits que nous venons de passer en revue" (no 137).

Pourquoi cette insistance? Pourquoi demander aux syndicats, aux associations patronales, aux Chambres de commerce, aux syndicats agricoles, à toutes les associations économiques de "s'inspirer de la doctrine sociale de l'Eglise"?

C'est bien simple. La doctrine sociale de l'Eglise, basée sur le bon sens et la Révélation, est la seule qui puisse nous aider à bâtir l'édifice social sur le roc, non sur le sable mouvant.

Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui. Dans le régime capitaliste moderne, vicié par les idées fausses du libéralisme économique, encore plus dans le régime communiste, on méprise des valeurs essentielles telles que la vérité, la beauté, l'amour, la famille, la femme, la jeunesse, la liberté, la dignité du travail, le sens de la propriété, le but de l'entreprise, les valeurs religieuses.

Devant ces attaques contre la dignité de la personne humaine, la médiocrité, l'indifférence ne suffisent pas. Quand on vit dans un milieu où se trouvent plusieurs personnes atteintes de tuberculose, il faut être en bonne santé pour ne pas attraper le microbe et trouver les forces nécessaires pour guérir les malades.

Pie XI nous a dit que "le monde était malade à mort" et Pie XII que le grand mal était le matérialisme. Le courant actuel de l'évolution sociale comporte de grands dangers. Pour l'emporter sur les dangers, il faut un esprit profondément chrétien pour mener le combat social. Il ne faut pas réagir comme des enfants qui croiraient pouvoir se battre avec des frondes contre des tanks.

Il faut que toutes les associations — patronales ou ouvrières ou agricoles — se fixent pour idéal de tendre vers une conception humaine et chrétienne de la société, telle que déterminée dans ses grandes lignes par la doctrine sociale de l'Eglise.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY, Publiciste

ROGER MCGINNIS
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de 1^{re} deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

Le Mouvement Coopératif et la promotion ouvrière

Pourquoi les travailleurs doivent devenir leurs propres marchands

Les coopérateurs de la Province sont actuellement à célébrer une "Semaine de la Coopération" qui a lieu du 6 au 12 juin courant. Cet événement marquera certainement une étape dans la vie du mouvement coopératif québécois. Ce qui fait l'importance de cette semaine d'éducation et de propagande, ce n'est certes pas le fait qu'elle puisse, à elle seule, produire un développement rapide des entreprises coopératives. La campagne du mois de juin permettra cependant à plus d'un million de citoyens de cette Province, qui adhèrent à l'un ou l'autre des secteurs du mouvement coopératif, de mieux se rendre compte des résultats déjà acquis, tant sur le plan économique que sur le plan social, par le mouvement auquel ils ont librement adhéré. Le grand public aura aussi l'occasion de prendre une connaissance, au moins superficielle, avec un secteur de jour en jour plus important de notre économie, secteur qui groupe déjà, à la même enseigne, plus de 2,000 entreprises différentes.

Le mouvement coopératif du Québec

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de faire une revue complète des réalisations coopératives dans notre Province. Cependant, pour permettre au lecteur de situer les réflexions qui vont suivre, il me semble utile de rappeler quelques chiffres qui lui donneront, mieux qu'un paragraphe de littérature ne saurait le faire, une idée générale de la situation du mouvement coopératif chez-nous.

Secteur	Nombre de coopérateurs	Actif	Chiffres d'affaires
Mutuelles-Vie	7	\$ 49,953,264.00	\$ 7,941,954.00
Caisses Populaires	1,129	\$315,528,337.00 (cotisation 1953)	
Coopératives Agricoles	584	\$ 44,930,429.00	\$127,005,357.00
Coopératives de Pêcheurs	21	\$ 250,000.00	\$ 1,332,534.00
Coopératives de Consommation	50	\$ 3,500,000.00	\$ 10,000,000.00
Coopératives d'Habitatation	92	(environ)	(environ)

Dans le tableau qui figure plus haut, la faiblesse relative du secteur de la consommation par rapport aux secteurs coopératifs plus anciens (les caisses populaires, les mutuelles d'assurance et les coopératives agricoles) saute aux yeux. Cela n'a rien de surprenant si l'on se rappelle que la fondation de la première coopérative de consommation de notre Province remonte à 1937 seulement. Les trois secteurs mentionnés précédemment ont eu leur origine aux environs de 1900.



Vers la puissance

Si les coopératives de consommation du Québec ne détiennent pas encore une très large portion du commerce de détail, elles n'en sont pas moins la voie du progrès de la puissance économique. Une certaine de coopératives locales groupant environ 15,000 sociétaires forment actuellement les effectifs du secteur. Les magasins coopératifs situés dans les milieux ruraux sont en majorité des "magasins généraux" tandis que dans les milieux urbains les coopératives opèrent, sauf quelques exceptions, des épiceries-boucheries. Bon nombre de ces coopératives ont transformé leur magasin pour en faire un véritable "supermarket" où les coopérateurs bénéficient de tous les avantages d'une installation moderne : self-service, variété des produits, produits frais ou congelés, etc. C'est ainsi qu'à Rimouski, Drummondville, St-Joseph d'Alma, Jonquière, Mont-Joli, St-Jean-Port-Joli, Trois-Pistoles, La Tuque, Plessisville, etc., les coopérateurs possèdent un magasin qui est le point de mire de la localité. Pour sa part, l'Alliance des Coopératives de Consommation (la Centrale provinciale) verra son chiffre d'affaires se multiplier par six dans l'espace de deux ans. Tout indique que cette ascension sera constante grâce, en particulier, à la grande popularité des produits "CO-OP".

Serait-ce utile?

"Les grandes chaînes de magasins offrent aux consommateurs toute la gamme des produits d'alimentation à des prix aussi bas que possible et opèrent leurs entreprises avec une marge de profits très restreinte, grâce au volume considérable de leurs affaires et à la rapide rotation de leurs stocks. Les coopératives de consommation ne sauraient mieux faire que des concurrents géants." Je ne partage pas cette opinion, du moins pas entièrement, mais je constate que c'est l'opinion d'un très grand nombre de gens.

Le danger des monopoles

Même en admettant pour véridique l'opinion qui veut qu'une catégorie d'entreprises de distribution faisant affaires chez-nous opère avec une marge de bénéfice très restreinte, je ne crois pas qu'on en puisse conclure à l'inutilité des coopératives de consommation. Dans la plupart des cas, les entreprises de distribution, qu'il s'agisse de chaînes de magasins ou des distributeurs indépendants, ne vont pas au-delà de la

fonction de distribution. Parmi les multiples produits qui sont offerts aux consommateurs, nous pouvons croire que plusieurs produits sont sujets à des prix de monopole ou de quasi-monopole, au niveau de la production. Pour éviter la surcharge ou l'exploitation, les consommateurs auraient donc grand avantage à se donner un mouvement bien intégré et qui aille jusqu'à ce niveau. On peut citer en exemple le cas de la Suède où le mouvement coopératif a lutté efficacement contre les trusts et les monopoles pour obtenir, sur certains produits, des réductions allant de 20% à 40%.

On pourra répliquer que les chaînes de magasins et même les groupes de marchands indépendants ont précisément tendance à remonter jusqu'à la production. La concurrence les oblige en effet à rechercher tous les moyens susceptibles de réduire les prix au détail, sans affecter leur marge de bénéfices. Il faudrait cependant être bien naïf pour ignorer que toutes ces entreprises sont principalement intéressées au rendement maximum de leurs capitaux investis. La tendance très accentuée qui existe actuellement vers une concentration du marché entre les mains de quelques distributeurs très puissants nous achemine vers une nouvelle forme de monopole. Les consommateurs doivent craindre qu'une fois libérés, même partiellement de la concurrence, ces géants de la distribution ne soient aussi voraces que les grandes entreprises de production.



Décentralisation de la propriété

A elle seule la décentralisation de la propriété qu'amène le mouvement coopératif serait une raison suffisante pour justifier les consommateurs de se grouper dans un réseau d'entreprises coopératives unies entre elles et susceptibles de représenter une force dans le secteur de la distribution des biens et même, éventuellement, dans le domaine de la production. L'économiste et le sociologue sont d'accord pour souhaiter cette décentralisation qui est à la fois un facteur de sécurité économique et de stabilité sociale.

L'éducation du consommateur

Le service des consommateurs ne requiert pas seulement l'absence de surcharge ou d'exploitation quant au prix. On exploite également le consommateur en lui vendant, même à bon compte, un objet dont il n'a pas besoin. Trop de gens considèrent comme un fait normal et irréductible le tintamarre de la publicité commerciale et les multiples formes de pression que la gent de négoce exerce sur le consommateur. Qui fera l'éducation du consommateur? Qui lui enseignera la tenue d'un budget familial? Qui l'initiera à l'alimentation rationnelle? Qui le mettra en garde contre les dangers de la vie à crédit?

Certes, plusieurs organisations familiales, syndicales, coopératives d'épargne et de crédit, s'intéressent de diverses façons à ce problème. Cependant, ce me semble être une vérité de La Palisse que les coopératives de consommation soient les organismes les mieux placés pour faire l'éducation des consommateurs, leurs propriétaires et usagers. L'urgence et l'importance de cette éducation ne font pas de doute, sauf, peut-être pour les gens du commerce! Il ne s'agit pas là simplement d'une question de bien-être familial, ce qui ne serait déjà pas à négliger. Toute l'économie de la nation peut être influencée par le comportement des consommateurs. Si chaque famille administrait sagement sa petite affaire, la grande affaire de l'économie nationale serait peut-être plus facile à gérer.



L'union des classes

Il ne devrait pourtant pas être très difficile de convaincre les citoyens de la Province de Québec de la très grande utilité d'un rapprochement et même d'un raccorderement organique, entre les deux grandes classes de travailleurs : les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels. La force des politiciens à la solde des grandes entreprises capitalistes a longtemps résidé, et réside encore dans une bonne mesure, dans le manque d'unité et dans l'insuffisante compréhension de la communauté d'intérêts qui unit fondamentalement cultivateurs et ouvriers de la Province de Québec. Depuis quelques années, les organisations syndicales, de part et d'autre et les entreprises coopératives, se sont efforcées de favoriser des contacts fréquents. Et c'est fort heureux. Là encore cepen-

Conseil de la Coopération du Québec Etude de M. Jéhan-Paul Lefebvre du

dant, il est facile d'établir que le développement des coopératives de consommation en milieu urbain et la constitution d'un puissant secteur coopératif dans ce domaine, seraient la voie par excellence où les travailleurs industriels pourraient nouer des relations économiques et sociales très importantes avec les travailleurs de la campagne. Déjà, les cultivateurs de notre Province ont édifié un secteur coopératif puissant. Déjà, le cycle coopératif a commencé de s'établir et un certain nombre de produits en provenance des coopératives agricoles sont distribués par les coopératives de consommation. Il appartient aux consommateurs, en grande majorité des travailleurs industriels, de faire en sorte que ce mouvement s'accroisse.

"L'utilisation du salaire doit préoccuper le travailleur syndiqué"

Conférence de M. le chanoine Henri Pichette à Québec

"L'utilisation que font les syndiqués de leur salaire doit avoir une importance primordiale dans vos préoccupations syndicales. C'est l'utilisation sera en définitive, la signification, l'expression que prendront vos luttes syndicales. Si le salaire est dépensé ou gaspillé à tout hasard, je crois que vous aurez manqué, en partie, à votre tâche".

de côté, non pas au détriment du moment présent, mais après avoir satisfait convenablement aux nécessités. C'est un surplus donc on dispose pour des fins assez précises. On n'épargne pas pour épargner, pour mettre de l'argent de côté, mais pour satisfaire certains besoins différés."

La publicité

Parlant de la propagande commerciale destinée à mousser la vente, et donc, à hausser exagérément le niveau de vie, M. le chanoine a déclaré: "Ce qu'il y a de pire, c'est que l'on a créé une série indéfinie de besoins nouveaux, artificiels, qui deviennent plus impérieux, souvent que les besoins essentiels. Psychologiquement, demandez-vous comment le budget idéal de l'ouvrier constamment tiraillé et tenté?" Et M. le chanoine de poursuivre en ces termes: "Devant ce gaspillage conditionné par les producteurs et les distributeurs, l'épargne tend à disparaître et l'irresponsabilité du travailleur vis-à-vis de son avenir est remplacée par l'assurance obligatoire. C'est la collectivité qui prend la responsabilité de pourvoir pour l'individu."

Quant à la jeunesse, le syndicalisme, dit M. le chanoine Pichette, doit contribuer à l'aider à bien disposer de son argent. Habituellement, note le conférencier, le père de famille, avec le revenu modeste qu'il a et la pression de l'impôt, gaspille beaucoup moins, mais les jeunes gens et les jeunes filles, sans besoins essentiels très grands, manquent tout le temps d'argent et ne trouvent pas de place pour l'épargne.

"L'expérience que vous faites de l'épargne pour le logement est magnifique et devrait être répétée dans beaucoup de domaines. Ce qui est important pour vous, ce n'est pas de sauver à tout prix une partie du revenu, mais d'inviter à disposer d'un surplus en vue d'une nécessité qui se présentera plus tard", dit encore le chanoine Pichette qui ajoute: "L'épargne, comme le salaire, peut aussi bien soulever que perdre". Puis il donne une directive, d'ordre plus transcendant: "Vous devez apprendre aux travailleurs comment maîtriser la richesse, comment et disposer d'une façon responsable. Il ne s'agit pas tant pour vous de faire épargner aux travailleurs quelques milliers de dollars que de leur assurer la maîtrise de leur avenir. Vous devez leur apprendre à compter sur eux avant de compter sur les autres, et à être les premiers maîtres de leur destin".

Orientation de l'épargne

Quant à l'aumônier général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, M. le chanoine Henri Pichette, il fut d'avis que l'orientation de l'épargne doit faire suite, normalement, à l'obtention de salaires meilleurs et peut, dans ce domaine, rendre de plus grands services que les négociations collectives elles-mêmes.

"L'organisation de l'épargne, dit-il, doit prendre sa place dans l'organisation d'une vie maîtrisée, dirigée et responsable. Ce qu'il importe, avant tout, c'est de savoir comment disposer de son revenu, non seulement pour l'avenir, mais aussi pour le moment présent. L'épargne, c'est la part que l'on met

Le domaine de la consommation

Ceux qui doutent de la possibilité de multiplier les expériences coopératives en milieu urbain sont portés à exagérer l'importance des quelques échecs survenus dans des expériences semblables depuis 1940. On retrouve de tels échecs à l'origine de tous les mouvements et ils sont, pour la plupart, dus à l'inexpérience des pionniers et au manque de coordination des efforts.

Est-ce possible d'établir des coopératives de consommation, dans le domaine de l'alimentation, par exemple, dans les milieux urbains? En ce qui concerne les centres industriels relativement petits, plusieurs expériences réussies nous permettent d'être assez optimistes. La survie de plusieurs magasins coopératifs dans des villes de 25,000 habitants ou plus doit également nous inciter à l'optimisme, surtout si l'on tient compte de la jeunesse relative de ce secteur coopératif et des difficultés considérables qu'il a dû surmonter.

Des entreprises de masse

Pour atteindre à l'efficacité sur le plan économique, ce qui est incontestablement une condition essentielle à leur développement, les coopératives de consommation devront de plus en plus se présenter comme des prénoms de MASSES. Les nouvelles coopératives, pour rencontrer les exigences des consommateurs et faire face à la concurrence (ce qui constitue, en somme, deux aspects d'un même problème) devront, dès leur origine, avoir une taille relativement importante.

Fin économique et fin sociale

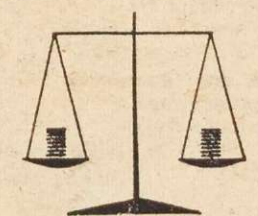
Les coopératives doivent reposer sur un groupe important de sociétaires, non seulement en vue d'atteindre leur fin économique mais aussi pour réaliser leur fin sociale. On pourrait faire l'hypothèse d'un mouvement coopératif qui soit l'affaire du petit nombre mais réussisse sur le plan économique, grâce à une vaste clientèle de non-membres. Dans cette hypothèse, on aurait peut-être un système, un mécanisme coopératif, ce serait abusif de parler de MOUVEMENT coopératif. UN MOUVEMENT doit être une émanation du peuple et traduire ses volontés.

Il faut rejeter l'hypothèse qui précède, cela ne fait pas de doute. L'efficacité économique ne peut à elle seule ni justifier complètement l'existence du mouvement coopératif, ni lui assurer un développement vraiment significatif.

Ce qui distingue l'entreprise coopérative de l'entreprise capitaliste, ce n'est pas seulement le fait qu'elle distribue ses "profits" aux usagers alors que la deuxième répartition se fait "profits" aux actionnaires, c'est, plus profondément, que la coopérative est une entreprise de SERVICE, par opposition à une entreprise de RAPPORT. Qui niera que le SERVICE DES USAGERS dépasse la réalisation des gains strictement monétaires?

A mon sens, la première conclusion qu'il faut logiquement tirer des prémisses établies plus haut, c'est que les coopératives de consommation devront s'édifier avec l'appui de groupes de citoyens qui soient à la fois PUISSANTS, CONSCIENTS et HOMOGENES. Les syndicats et les unions ouvrières répondent à ces trois caractéristiques. Leur rôle dans le développement du mouvement coopératif de consommation sera, à mon avis, PREPONDERANT.

Déjà, nous savons que plusieurs chefs ouvriers sont parfaitement convaincus et de l'importance du mouvement coopératif pour la promotion de la classe ouvrière et de la mission du syndicalisme ouvrier dans ce domaine. L'actualité de la Semaine de la Coopération m'incite à rappeler quelques-uns des motifs qui militent en faveur d'une adhésion massive de la classe ouvrière au mouvement coopératif en général, et, particulièrement, aux coopératives de consommation.



Comme consommateur

Les progrès de la technologie moderne ne sont pas sans créer des problèmes sérieux aux consommateurs. L'industrialisation et la production en série ont donné naissance à ces phénomènes complexes que sont les marchés. Dans notre économie moderne, l'homme est séparé du produit de son travail. Pour racheter ce produit et tous les autres produits ou services qui sont nécessaires à sa subsistance et à son épanouissement, le consommateur doit s'adresser, non pas au producteur primaire, encore moins à sa propre capacité de travail, mais à des intermédiaires. Dans certains cas, les intermédiaires qui séparent le consommateur du producteur sont très nombreux. La motivation de tous ces intermédiaires, la fin immédiate qu'ils visent, c'est le profit. Le tableau qui suit fournira aux lecteurs une illustration de la marge qui existe entre le prix obtenu par un producteur primaire (le producteur agricole, dans ce cas) et le prix payé par le consommateur.

Selon la revue l'Economiste Agricole, (juin 52) voici les montants qu'ont reçus en 1951 les cultivateurs canadiens, sur chaque dollar versé par le consommateur pour les différents produits de la ferme :

	cultivateur	consommateur
Boeuf	0.68	\$1.00
Oeufs	0.77	1.00
Lait	0.52	1.00
Beurre	0.72	1.00
Fromage fondu	0.34 1/2	1.00
Patates	0.52	1.00

De la comparaison entre ces deux colonnes de chiffres, il ne faut pas conclure que les intermédiaires ont absorbé, sous forme de profits, toute la marge qui existe entre le prix à la production et le prix à la consommation. Cependant, il est indéniable que les consommateurs aient avantage à vérifier par eux-mêmes, en constituant leurs propres entreprises de distribution et même de production, les domaines où les intermédiaires capitalistes se sont montrés trop voraces. J'ai déjà fait une brève allusion à l'efficacité de cette vérification dans le cas des consommateurs suédois.



Comme travailleur

Le régime industriel et la spéculation des tâches qui est à sa base ont occasionné un asservissement des travailleurs, asservissement qui se manifeste : par une DIMINUTION DES RESPONSABILITES PERSONNELLES, par une DIMINUTION DES OCCASIONS DE CULTURE, par un AFFAIBLISSEMENT ECONOMIQUE.

Le syndicalisme ouvrier vise à la promotion personnelle et collective des travailleurs. Il s'attaque aux trois problèmes que je viens de mentionner. Le mouvement coopératif exerce une action parallèle à l'action syndicale. Le but ultime de ces deux grandes formes démocratiques est le même et l'histoire nous enseigne que dans plusieurs pays, y compris le nôtre, leur action fut souvent concertée, sinon conjointe. L'exemple vient de loin puisque les Equitables Pionniers de Rochdale, que l'on reconnaît être les fondateurs du mouvement coopératif moderne, étaient des tisserands qui avaient fait leurs premières armes dans l'action syndicale.

Conjointement avec le syndicalisme ouvrier, la coopération permet au travailleur industriel de faire face à la position d'infériorité économique et sociale où le place notre régime actuel d'entreprise.



Comme père de famille

La coopération devrait intéresser d'une façon toute spéciale les pères et mères de familles. Face à nos enfants, ne sentons-nous pas, tout naturellement, le besoin de contribuer à l'édification de structures économiques et sociales qui assurent à la génération qui pousse un peu plus de paix et de sécurité que n'en contient la société d'aujourd'hui? Aussi, était-ce en vue d'objectifs à longs termes, sans négliger l'efficacité immédiate, que nous devons étudier le mouvement coopératif.

L'éducation économique des parents d'aujourd'hui est, dans une large mesure, une chose possible et certes, une chose nécessaire. Elle est aussi, par la force de l'exemple, une excellente façon d'orienter la génération de demain. Si nous ne prenons pas dès maintenant la responsabilité de démocratiser notre économie, nous devons craindre que la situation, déjà pénible, qui nous est faite soit plus mauvaise encore pour nos descendants. LA LOI DU PROFIT NE SEMBLE PAS DEVOIR SE BONIFIER A L'USAGE.

Comme chrétien

Les biens de la terre appartiennent à tous les hommes avant d'appartenir à M. X ou à M. Y. Les chrétiens, plus que les autres, ont le devoir de rechercher les modes de production et de distribution des richesses qui respectent la dignité de l'homme et assurent à chacun d'eux un minimum de confort et de bien-être. Le travail ne manque pas puisque l'on nous dit que les deux tiers des hommes qui vivent en ce monde grâce à nos machines n'ont pas la possibilité de manger trois fois par jour. Bien sûr, nous n'en sommes pas là chez nous. Nous sommes pourtant loin de la prospérité générale que nous décrivent certaines voix officielles.

Tous pour chacun, chacun pour tous, c'est un thème qui est valable pour nous.

TRAVAIL ET FOYER

Pitié pour l'amour!

Dans une société qui ne va pas, l'amour est le premier atteint

Trop de conditions sociales pénibles écrasent les jeunes couples ouvriers — leur amour est menacé

Par RENEE GEOFFROY

LES jeunes travailleurs d'aujourd'hui, dans l'état social actuel, peuvent-ils songer à fonder un foyer en toute quiétude? De même, est-il possible, à des couples déjà engagés dans l'aventure du mariage, de réaliser pleinement leur amour, si on tient compte des conditions sociales auxquelles ils se heurtent et qui, loin de les aider, constituent une entrave à leur paix et à l'épanouissement véritable de leur amour?

Distinguons deux catégories de conditions sociales qui nuisent à cet épanouissement conjugal et familial de l'amour humain. Celles qui tuent après un, deux ou trois ans de vie à deux, l'amour qu'un homme et une femme se sont promis l'un à l'autre, c'est-à-dire l'insécurité, le refus de l'enfant, la rareté et l'exiguïté du logement, les bas salaires, et le reste. Et les autres conditions qui briment, écrasent de telle sorte l'homme et la femme qu'il leur devient impossible d'atteindre l'équilibre nécessaire pour se dépasser: la fatigue, l'inquiétude, l'humilia-

tion subies par le mari travailleur, le manque de technique, d'organisation des tâches ménagères, le peu d'activités communes à l'homme et à la femme.

Les familles ouvrières y sont le plus affectées

Examinons-en quelques-unes de plus près. L'insécurité du lendemain peut tuer l'amour; l'angoisse des comptes à régler avec l'argent dont on ne dispose pas; l'urgence des remèdes et médecins à payer; la peur, quasi-physique, des fournisseurs, las d'attendre leur dû; les dettes qui s'accumulent parce que l'achat de vêtements s'est avéré nécessaire. Mais, demain, comment faire face au paiement? Emprunter encore? Et le haut, scandaleux intérêt qu'il faudra aussi rembourser au service de prêts! Aux prises avec de tels problèmes à journées longues, les nerfs s'irritent, l'incompréhension s'installe entre les époux et tout le domaine des compensations fait son apparition. Que reste-t-il de l'amour dans tout cela? Un beau rêve du passé peut-être, qui n'a pu prendre forme dans une réalité trop dure, trop exigeante — au-dessus des forces humaines bien souvent.

Mais il y a plus. Car, comme conséquence, l'insécurité amène le refus de l'enfant. L'homme rejettera les responsabilités familiales parce que, d'avance, il refuse de faire partager la misère, l'inquiétude, les privations. Plusieurs foyers refusent l'enfant parce qu'ils savent qu'après ce sera l'engrenage, d'où il est presque impossible de sortir; logements "p-tables" à trouver; vie en chambre avec des petits? ou dans un trois pièces? Plusieurs le font, mais à quel prix! Plusieurs autres se refusent à une telle vie et qui osera leur jeter la première pierre? Mais, où il y a refus de l'enfant, l'amour ne peut vraiment prendre tout son sens entre un homme et une femme; il se désagrège alors et devient quelconque.

Comment pourra-t-on tenir le coup?

Les autres: les conditions qui écrasent l'amour, sans peut-être toujours le tuer? Un ménage peut-il tenir le coup bien longtemps en tout cas vivre dans un climat nécessaire à sa paix si des facteurs d'ordre psychologique entrent en jeu. La fatigue, l'humiliation du mari travailleur qui arrive épuisé de sa journée; les inquiétudes que pose l'instruction des enfants, l'absence de technique des tâches ménagères qui fait de la femme une automate, incapable de donner un sens aux gestes qu'elle pose, matin, midi et soir; et aussi le peu, je devrais dire l'absence d'activités communes entre les époux. Tout cela exerce une pression morale qui, à la longue, conduit au piètre résultat. Les époux ne se reconnaissent plus, ne se regardent plus avec les mêmes yeux. L'indifférence, l'habitude s'installe. On subit son sort. L'amour n'est peut-être pas mort, mais il vit à peine — un poids bien lourd à porter à certains jours.

Alors, me direz-vous, la société est composée en majorité par des familles de travailleurs, est-il possible pour eux de sortir de là, de réaliser vraiment, malgré les conditions sociales peu favorables, une vie conjugale où l'amour a toutes chances de s'épanouir? Vous en connaissez de ces couples?

J'en connais, oui, qui, avec un grand amour, une compréhension réciproque, une vie intérieure forte, travaillent et luttent pour réaliser leur amour, malgré tout.

La seule espérance : des ménages qui luttent

Mais ces couples resteront-ils en minorité? Car la lutte n'est ni égale, ni juste. Les individus seront toujours soumis aux conditions sociales, et si ces dernières ne les aident pas, ils en subiront le choc à l'intérieur de leur foyer. Leur amour sera le premier atteint.

La seule espérance est en ces ménages, conscients de leur misère, qui luttent pour que l'on tienne compte de leurs vrais problèmes et qu'on y apporte une solution qui les libère. Le combat leur fournit des raisons d'espérer et, en même temps, leurs apporte la force et le courage d'accepter aujourd'hui, en préparant pour eux et leurs frères "des lendemains qui chantent".

R. G.

La C.T.C.C. et le travail féminin

Nos lecteurs et lectrices auront pris connaissance de l'enquête conduite par le Service des Recherches de la C.T.C.C. sur le travail féminin.

A ce propos, il ne serait pas inopportun de remettre sous les yeux les propositions et demandes de la C.T.C.C., relativement au travail féminin, aux conditions de travail des femmes et de leur rémunération.

Ces demandes sont toutes résumées dans le Cahier permanent de revendications de la C.T.C.C. qui groupe les résolutions adoptées à chaque congrès de la C.T.C.C. sur toutes les revendications sur le plan de la législation tant fédérale que provinciale.

Les heures de travail

On sait que la Loi des Etablissements commerciaux et industriels prévoit une semaine de travail de pas plus de 55 heures pour les femmes et filles.

Convaincue que cette limite est trop élevée, la C.T.C.C. a demandé sans succès au gouvernement provincial que, "dans le cas des filles et des femmes mariées, les ordonnances de la Commission du Salaire minimum fixent une semaine régulière de travail de 35 heures. Dans le cas des entreprises non couvertes par ces ordonnances, mais sujettes à des conventions collectives, les syndicats affiliés à la C.T.C.C. tentent de fixer comme limite de travail hebdomadaire, la semaine de 35 heures.

La limite d'âge

Concernant la limite d'âge des enfants au travail, la C.T.C.C. a aussi fait entendre des revendications auprès du gouvernement provincial.

L'une de ces demandes précise "que la loi défend d'une façon formelle le travail des enfants de moins de 16 ans et que l'émission des permis soit très sévère."

On sait que ces permis ne devraient être accordés que pour des motifs très graves, telle l'absolue nécessité d'une famille qui a besoin du revenu que peuvent apporter des enfants en bas de 16 ans.

Ces cas peuvent se présenter dans les cas de décès du père ou de son incapacité totale obligeant les enfants à travailler dès leur bas âge.

Mais, là encore, la C.T.C.C. est d'avis que le problème des mères nécessiteuses ne devrait pas se régler au détriment des enfants en bas de 16 ans parce qu'alors ces derniers auront à payer durant toute leur vie les difficultés de leurs parents à les doter d'une instruction solide par suite de leur incapacité physique.

C'est pourquoi la C.T.C.C. demande tout d'abord que dans le cas des ACCIDENTS DE TRAVAIL le montant des pensions accordées à la veuve et aux enfants orphelins soit augmentée de façon à ce que ces derniers puissent poursuivre des études raisonnables.

Dans le cas des MÈRES NÉCESSITEUSES, la C.T.C.C. demande que les allocations aux épouses et aux mères nécessiteuses soient haussées de 50 p. 100 pour tenir compte des exigences minima de la famille et du coût de la vie.

LA CHAMBRE de débarras

— Si votre stylo a fait une tache d'encre bleue sur votre blouse blanche, plongez la partie tachée dans un bol d'eau, savonnez, frottez, et votre blouse retrouvera sa blancheur.

* * *

— C: des taches de crème ont sali un vêtement, ne lavez jamais ces taches à l'eau chaude, mais à l'eau froide et claire puis à l'eau et au savon, et terminez le lavage en rinçant à l'eau claire.

* * *

— Si vous plongez plusieurs fois vos abat-jour dans une eau savonneuse en brossant légèrement les parties salies, vous les préserverez de la poussière qui les détériore sérieusement à la longue.

* * *

— Si vous voulez redonner un éclat neuf à un sac de cuir qui a fait son temps, battez deux blancs d'oeufs, en neige ferme, prenez ensuite cette mousse avec votre main et imprégnez-en soigneusement le cuir. Puis donnez-lui tout son éclat en le frottant avec une flanelle, ou un vieux bas de tricot bien propre.

* * *

— Si votre jupe est tachée de vin, une méthode parmi plusieurs est de tremper la partie souillée (à condition que le tissu soit lavable) dans du lait qui bout.

* * *

— Si les enfants ont échappé des gouttes d'eau sur votre table en noyé ciré, prenez un bouchon de liège et frottez les taches claires qui disparaîtront très vite.

* * *

— Si vous voulez éviter les taches persistantes sur les souliers neufs, enduisez-les de poli-à chaussure la première fois que vous les porterez. Les taches futures s'enlèveront plus facilement.

* * *

— Si vous voulez donner plus d'éclat à votre préart de cuisine, un bon moyen est de mettre un peu de vinaigre dans l'eau avec laquelle vous le lavez.

* * *

— Si vous prenez la bonne habitude de laver vos bas nylon, chaque soir, vous les préserverez plus longtemps et la transpiration ne les brûlera pas.

* * *

— Si vous avez grillé votre blouse neuve avec un fer trop chaud, suivez ce conseil : frottez d'abord doucement la tache jaune avec du sel humecté de jus de citron. Lavez ensuite à l'eau chaude et dans une douce mousse de savon. Puis, rincez et, si possible faites sécher au soleil.

R. G.

LE COURRIER

Un problème par semaine Dois-je emprunter?

Chère Madame,

Nous déménagerons au début de l'été. Il me faudra acheter un poêle et un frigidaire car il n'y en a pas dans le logement que nous aurons. Nous n'avons pas l'argent nécessaire pour faire ces achats et surtout tout payer comptant. Que faire? Le magasin nous offre de payer \$10.00 par mois mais à un très haut intérêt et les agences financières nous demandent un intérêt encore plus élevé. Connaissez-vous un moyen d'en sortir?

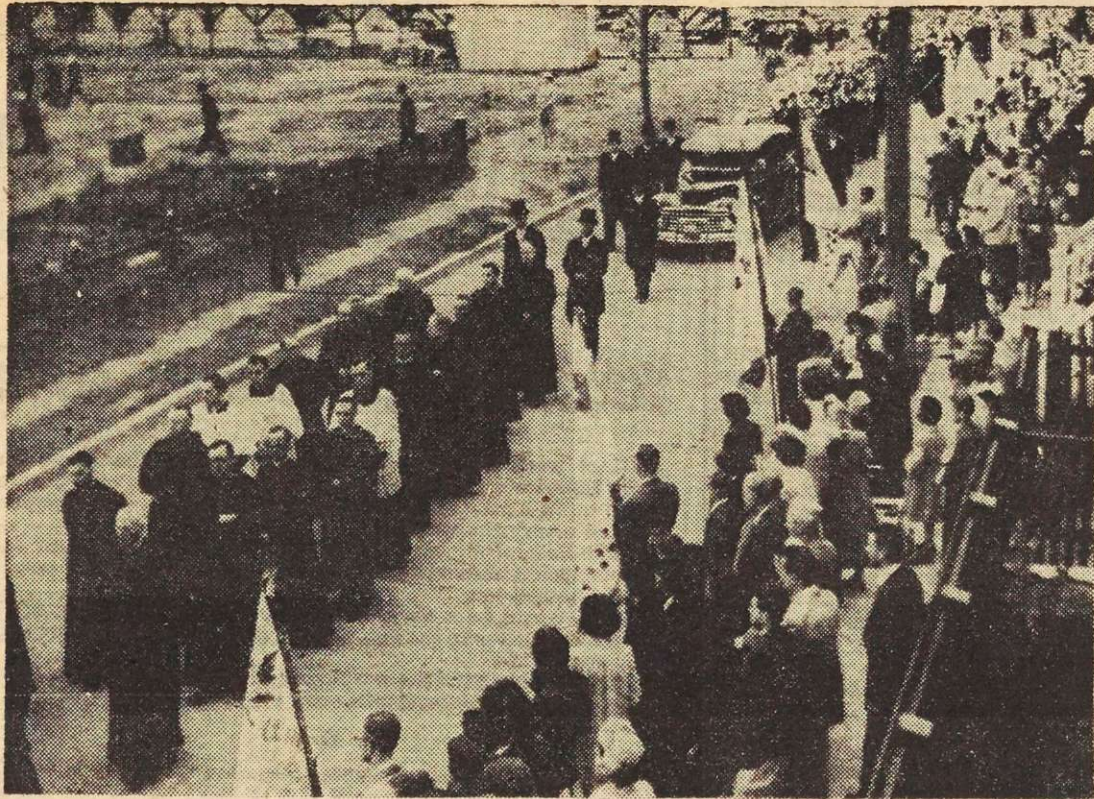
"Ils exagèrent."

Madame,

A moins de découvrir un ami ou parent qui vous prêterait l'argent nécessaire sans intérêt, ou encore d'acheter ces objets de seconde main à un prix moindre, je ne vois pas comment vous pourrez faire afin de ne pas être exploitée vous aussi par une agence financière ou par un magasin qui fait crédit mais à un gros intérêt... Ces gens-là ont l'art de nous donner l'impression qu'ils nous rendent service quand en réalité ils nous exploitent scandalement en profitant de notre embarras pour faire de l'argent. Car, pensons-y bien de 15, 30 ou 30% d'intérêt que nous leur payons, est souvent le tiers ou la moitié du montant de notre achat. Et, c'est peu dire. Aujourd'hui rien ne semble gratuit. On nous fait payer même les supposés services qu'on nous rend. Et, c'est général car paraît-il 80% des familles sont dans l'obligation d'avoir recours soit à des achats à paiements mensuels, soit à un emprunt d'une compagnie de finance. Et, ensuite ils ont beau jeu pour vous faire marcher comme un pantin au bout d'une ficelle. Je ne peux rien vous conseiller chère madame, que de déplorer avec vous le peu de conscience de certaines personnes qui profitent du malheur, de l'embarras ou de la misère pour se constituer une petite fortune.

R. G.

M. l'abbé Jules Lockwell à son dernier repos



Une foule nombreuse composée de nombreux membres du clergé, d'aumôniers de syndicats et de travailleurs syndiqués a assisté aux funérailles de M. l'abbé Jules Lockwell, curé de Donnacona et aumônier du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de l'endroit et de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier.

SHAWINIGAN

Le Syndicat des Employés de l'Aluminium de Shawinigan se réunissait dimanche dernier pour mettre une dernière main aux amendements que les membres désirent apporter à leur convention collective de travail présentement en vigueur.

Les demandes du syndicat qui seront envoyées cette semaine à la compagnie seront dévoilées plus tard.

Au cours de la même assemblée, les membres ont procédé à la nomination du comité de négociations: ont été choisis, les confrères Adrien Plourde, président de la Fédération de la Métallurgie, Ted Payne, Marcel Pépin et Maurice Sauvé, conseillers techniques de la même fédération; les confrères Jean-Robert Ouellet, représentant le Conseil central de Shawinigan, Gérard Hébert, James McCulloch, Marcel Trudel, Lucien DeCarufel, Laurent Pinard, Réal Marchand et Marcel Pellerin représenteront le Syndicat.

SAGUENAY

Jeudi dernier, avaient lieu les séances de l'arbitrage entre la Cie Electrique du Saguenay, communément appelée Sagel et le Syndicat des Employés de la Cie électrique. Au cours des deux séances qui furent tenues ce jour-là, la partie patronale fit toute sa preuve. Le lendemain, soit le vendredi, les membres du tribunal accompagnés de représentants de la compagnie et du Syndicat, se rendirent visiter quelques usines génératrices d'électricité à l'Isle Maligne, Chicoutimi et Belle-Rivière.

D'autres séances de l'arbitrage ont eu lieu le mercredi, 9 juin, et ont permis à la partie syndicale de faire sa contre-preuve.

QUEBEC

Plusieurs conventions collectives de travail ont été signées ces jours derniers dans la région de Québec.

Tout d'abord, une convention a été renouvelée chez J.-L. Vachon, dans le Bois Ouvré, de St-Joseph de Beauce. Le syndicat a obtenu plusieurs avantages marginaux, congés payés, vacances, etc.; il y aura réouverture des négociations sur la question des salaires dans six mois.

La Pâtisserie Jos. Vaillancourt a accordé notamment dans son nouveau contrat, quinze jours de vacances payées après 5 années de services.

A la Bell Tone Shoe, de Québec, es syndiqués ont obtenu une augmentation de salaire, une clause de maintien d'affiliation et plusieurs congés payés.

ARVIDA

A la dernière Assemblée du Syndicat national des Employés de la Commission scolaire d'Arvida, avaient lieu les élections des officiers. M. Albert Fay, Arvida fut nommé président; M. Philippe Tremblay, Arvida, vice-président et M. Raymond Lafrance, Arvida, secrétaire.

Sherbrooke

\$16.00 par mois de plus aux infirmières de l'Hôtel-Dieu

Une hausse générale des salaires de \$16 par mois vient d'être accordée aux gardes-malades de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, dans une convention collective de travail signée par les autorités de l'Hôpital de l'Alliance des Infirmières de Sherbrooke (C.T.C.C.).

Le dernier contrat, qui était expiré depuis le 16 janvier dernier, a été renouvelé avec une rétroactivité de \$55. Une quatrième semaine de vacances payées après six ans de service est prévue dans une clause du contrat.

Les infirmières obtiennent les mêmes avantages que les gardes-malades, avec un minimum de \$45 par semaine de salaire. La convention collective est valable jusqu'au 26 mai 1955.

Le Dr L.-A. Trudeau a signé le contrat au nom de l'Hôtel-Dieu tandis que Mlles Gabrielle Bernier, présidente et Madeleine Bédard secrétaire, ont signé pour l'Alliance. M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central agissait comme témoin.

Ce contrat consacre les mêmes avantages qui avaient été obtenus,

L'Alliance appuyée par tout le monde ouvrier

Dans un télégramme envoyé à M. Léo Guindon, président de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, la Fédération Provinciale du Travail accorde son appui à l'Alliance dans ses revendications.

Le télégramme signé par M. Roger Provost, président de la Fédération, et par M. R.-M. Bennett, secrétaire, regrette que la certification de l'Alliance ait été révoquée en appliquant une loi rétroactive.

La Fédération provinciale du Travail suggère que les professeurs restent groupés dans une union de bonne foi et que l'Alliance adresse une requête pour être certifiée de nouveau.

On sait que la nouvelle requête a déjà été adressée à la Commission des Relations Ouvrières.

L'appui que vient d'apporter la Fédération démontre que le mouvement syndical en bloc appuie l'Alliance dans ses démarches. On sait que la C.T.C.C. et la Fédération des Unions industrielles (C.O.I.) avaient auparavant accordé leur entier support à l'Alliance.

Dans les garages

L'Association des employés de garages des Cantons de l'Est (C.T.C.C.) qui groupe les employés des neuf principaux garages de la ville de Sherbrooke, vient de décider de demander l'intervention d'un conciliateur pour le renouvellement de la convention de travail qui est expirée depuis le 16 mai dernier.

Il semble que la sécurité syndicale soit la pierre d'achoppement des négociations. Une rencontre entre patrons et ouvriers a eu lieu après la rupture de ces négociations mais elle a abouti à un nouvel échec.

M. Raymond Péladeau agent d'affaires du Conseil central, a dit que les ouvriers insistent beaucoup sur les clauses de l'atelier syndical imparfait, de la procédure des griefs et de la séniorité. Ils seraient prêts à accepter un compromis sur la question des salaires et des fêtes payées.

St-Jean

AUGMENTATION DE SALAIRE DANS LE TEXTILE

L'Association des Ouvriers du Textile de St-Jean vient de conclure trois ententes avec des industries du textile de cette ville alors que le différend était rendu au stage de l'arbitrage.

Les termes de ces trois ententes prévoient des augmentations générales de salaires, des réajustements des taux à la pièce ainsi qu'une fête chômée et payée de plus.

L'accord conclu entre Franco Canadian Dyers Limited, St-Johns Textile Mills Limited et Demetre, Sault & Ciriez (Canada), d'une part et l'Association des Ouvriers du Textile de St-Jean, d'autre part, prévoit:

Une augmentation de salaire de 10 cents l'heure pour les tisseurs, plus un boni de .05 cents l'heure qui s'ajoutera sur le salaire effectivement gagné;

Un réajustement des taux à la pièce sur certains styles;

Les employés féminins, ayant terminé leur apprentissage obtiennent un réajustement minimum allant de .01 cent à .13 cents l'heure;

Les employés masculins, ayant terminé leur apprentissage, obtiennent un réajustement du taux

minimum allant de 0.1 cent à 12 cents l'heure;

Augmentation générale de .01 cents sur les taux à l'heure;

Une fête supplémentaire chômée et payée.

Les employés préposés à l'entretien recevront salaire et demi pour chaque heure travaillée, en plus des heures régulières de la journée. Si ces employés travaillent le dimanche, ils recevront salaires doubles.

Les augmentations de salaire ainsi obtenues auront un effet rétroactif à partir du 28 octobre 1953.

Ont signé pour ST. JOHN TEXTILE MILLS LIMITED (la partie patronale): M. Félix Varast, J. H. Picard; pour la partie syndicale: M. Roméo Lapointe, Renald Leclerc, Fernand Villeneuve.

Ont signé pour DEMETRE, SAULT & CIRIEZ (CANADA) (la partie patronale): M. Félix Varest, René Kiebbe; pour la partie syndicale: M. Roméo Lapointe, Renald Leclerc, David Brault, Fernand Villeneuve.

Ont signé pour FRANCO CANADIAN DYERS LIMITED: M. Félix Varast, Lucien Seveno; pour la partie syndicale: M. Roméo Lapointe, Renald Leclerc, Fernand Villeneuve, Bernard Choquette.

Montréal

NOMBREUSES ACTIVITES DANS LA CHAUSSURE

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal vient d'obtenir gain de cause contre La-salle Slippers à la suite de l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail dans un cas de grief.

Le Syndicat réclamait une différence de salaire perdue par un employé par suite de son travail à la pièce qui accordait une rémunération inférieure à celle prévue par le salaire hebdomadaire minimum.

Devant le conciliateur, M. Lucien Malouin, la Cie a consenti au réajustement du salaire de cet employé et au versement, à titre de compensation, de la somme de \$85.00.

Chez Wilmont Shoe

Une convention collective qui expire le 20 juin prochain a été dénoncée par le Syndicat qui a

fait parvenir ses demandes à l'Employeur.

Les principales demandes consistent en une augmentation du salaire horaire de 5 cents, un réajustement des taux à la pièce, un congé payé de plus, ce qui portera le total à six ainsi qu'une assurance sociale dont les frais seraient assumés moitié-moitié par les deux parties.

Grand Slippers

Chez Grand Slippers, trois séances de négociations ont eu lieu depuis la dénonciation du contrat. Le Syndicat demande une hausse générale des salaires de 2 p. 100, 7 jours de fêtes payées au lieu de 5, un plan d'assurance-santé ainsi que l'atelier syndical imparfait. L'Employeur oppose un refus global à toutes les demandes et suggère une baisse de salaire de 4 p. 100.

Lac-Saint-Jean

CONTRAT SIGNE A LA CIE MURDOCK LTEE

Une autre entreprise dans l'industrie du bois ouvré vient de s'entendre avec le Syndicat de l'Industrie de la Construction, section du bois ouvré, ces jours-ci.

En effet, la Cie Murdock Ltée et le Syndicat local se sont entendus sur les termes de la convention collective à intervenir entre les parties, même si cette convention n'est pas encore signée.

En résumé, les employés de la Compagnie Murdock obtiennent des avantages semblables à ceux obtenus par les travailleurs du bois ouvré à Chicoutimi, Jonquière-Kénogami et Port-Alfred.

Tous les employés obtiennent une augmentation de salaire de cinq cents l'heure sur les taux actuels. De plus, la semaine de travail est réduite de 60 heures à 55 heures par semaine. Le travail cessera à midi le samedi, dorénavant. Enfin, les employés décrochent une fête chômée et payée supplémentaire, soit le lendemain du Jour de l'An.

Il faut savoir gré à l'employeur d'avoir pris les devants dans la région du Lac St-Jean. Il est, en effet, le premier à s'entendre avec

ses employés sur les termes d'une convention collective. Il a droit à des félicitations pour son attitude dans les circonstances. Elle contraste avec l'attitude de défi, d'entêtement qu'ont adoptée les autres employeurs du bois ouvré dans le Lac-St-Jean.

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym -A. Robic - J.-Alf Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

FONDÉE EN 1695

de KUYPER GIN

La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA

B. Mongeau
AUTO-LTEE
MONTREAL

GI. 3701*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Vicker's Employees Ask for Arbitration

2,000 WORKERS AFFECTED

Some 2,000 employees of Canadian Vickers Limited of Montreal have decided to ask for the formation of an Arbitration Tribunal in an effort to settle the existing differences that have taken place when their spokesmen attempted to renew their existing labor agreement with the Company.

From "Le Soleil", Quebec, May 28th 1954.

CANADA'S MARINE INDUSTRY IN TOTTERING CONDITION

OTTAWA (C.P.). — The Minister of Transport Hon Lionel Chevrier stated yesterday that the Federal Government hopes to come to the aid of the Marine Industry which is actually in bad shape.

He informed the House of Commons that the Cabinet has not as yet arrived at a decision of direct help to the industry nor if it does materialize which kind of aid will be given. Mr. Chevrier made these statements while the House was studying the expenditures of the Minister's Department for the fiscal year 1954-1955.

The Minister also replied to many questions in regard to the gradual change of registry of our Canadian Merchant Marine to registry of that of Great Britain in an effort to cut down expenditures.

Mr. Chevrier stated that if a system of subsidizing was established to maintain the Canadian Merchant Marine under its own registry it would cost \$5,000,000 annually while a modernization program of this marine branch would cost the Treasury \$200,000,000.

"I do not say it is impossible to give some assistance", he said, "and I hope it will be possible".

Thetford Mines

MUNICIPAL WORKERS GET AN INCREASE

Basic Pay of \$1.30 per hour. — Two extra paid holidays per year. — Two additional holidays in 1955. — A new seniority set-up.

A new labor agreement between the City of Thetford Mines and the Syndicate of Municipal Employees (C.C.C.L.) will be signed on June 20th 1954 for a two year period from January 1st 1954.

Many new clauses afford greater advantages for the workers. The City employees receive a general increase of 5 cents per hour. The cost of living bonus is incorporated in the salary clause

thus giving the employees a basic pay of \$1.30 per hour with the minimum pay placed at \$57.20 a week.

At present 6 holidays are paid while in 1955 this will increase to 8 paid holidays for the employees. Part time employees with 40 weeks of service in the City's employ will have seniority over the temporary workers.

NEWS DIGEST

SAGUENAY LAKE-ST. JOHN

Arbitration meetings were held last Thursday between the Saguenay Electric and the Syndicate of Electrical Workers (C.C.C.L.). The representatives of the Electric Company presented their brief on the dispute while the Syndicate's meeting will take place Wednesday June 9th 1954 when counter-proof will be offered.

Veneer Industry

The Murdock Company of St Felicien have agreed to sign a contract with the veneer division of the Syndicate of Construction Workers (C.C.C.L.) which will award the employees a general increase of 5 c. per hour, reduction of the working hours from 60 to 55 hours and an extra paid holiday the day following New Years Day.

SHERBROOKE

Employees of Sherbrooke's nine principle garages who are members of the Eastern Townships Garage Employees Syndicate (C.C.C.L.) have decided to ask for the in-

tervention of a conciliator in their dispute with the garage owners.

Mr. Raymond Peladeau, Business Agent of the Central Council, says that the workers are insisting on observance of the seniority clause and the handling of grievances, but are willing to compromise on the monetary clause and the question of paid holidays.

Nurses Received Salary Increase

An increase of \$16.00 a month has been awarded the nurses of the Hotel Dieu Hospital in Sherbrooke. The contract was signed by the Hospital in Sherbrooke. The contract was signed by the Hospital authorities with the Alliance of Nurses of Sherbrooke (C.C.C.L.).

The former contract which expired January 10th 1954 was renewed giving each employee \$55.00 retroactive pay and four weeks vacation paid after six years of service. The trainees will enjoy the same advantages as the graduates the minimum wage of \$45.00 weekly applying.

Dr. L. A. Trudeau signed for the Hospital while Misses Gabrielle Bernier, President of the Alliance, and the Secretary, Madeleine Bernard, signed for the employees.

Demand made at meeting

The employees who are members of a Syndicate affiliated to the National Federation of Metallurgy (C.C.C.L.) took this decision during a general meeting held at Montreal last Friday night.

The dispute is mainly based upon the questions of salary and working hours. The Syndicate is demanding a general increase of 12 cents per hour and a reduction in working hours from 45 to 42½ hours a week with the same take-home pay.

Company fails to make offer

The Company during the several conciliation meetings held failed to make any monetary offer to the employees and this sparked the demand by the employees for arbitration proceedings in an effort to once and for all settle this long drawn out dispute.

Many points to discuss

Other points to be placed before the Arbitration Tribunal are vacations, paid holidays, seniority and the system of paying employees who are delegated to work on trial runs.

The Union is also asking for a special bonus rate to employees required to work on dangerous jobs or under difficult conditions and double time for work after mid-night.

THE EDITORS' OPINION

C. D. HOWE LOOKS

TOWARDS THE "GOLDEN AGE"!

Last week the Minister of Reconstruction the Honorable C. D. Howe said that in three or four years from now Canada would be in a position to offer atomic energy for peaceful purposes at a very cheap rate.

The Federal Minister claims that the cost of this power for manufacturing purposes would be on a par with coal that would sell for \$8.00 a ton.

This would be a very progressive step in furnishing additional horse power to the industries and enabling them to step-up their production.

On the other hand the workingman cannot see any immediate change in the drastic unemployment picture as it now exists.

According to the well known magazine "Fortune" it would require 1,500,000 new jobs each year to make up for the laying off of men who are replaced by new machines and new methods of speed production.

900,000 new jobs per year would be required to create openings for the younger generation who are entering the labor world in search of employment.

Ford Motor of Windsor and Oakville Ontario have slackened off 6,500 employees with the statements of "over production" and "lower consumer demand". Will more atomic energy at lower cost help to remedy situations like this??? Will the worker who has been thrown out of work whether in the mines or on the assembly line rejoice in the coming "golden age of atomic energy" as expressed by the Hon. C. D. Howe???

EVEN ATOMIC ENERGY AT BARGAIN BASEMENT PRICES CANNOT AFFORD ANY CHEER TO THE FAMILY MAN WITHOUT HIS JOB!!! IT WILL HAVE TO BE SOMETHING MORE CONSTRUCTIVE TO DISPEL THE GLOOM CAUSED BY THE EVER WIDENING CIRCLE OF UNEMPLOYED!!!!

Co-op Vacations in Norway

Norsk Folke Ferie, Norway's co-operative workers' vacation organization, marked its 15th anniversary last month. Affiliated with the International Federation of Workers Vacations, Norsk Folke Ferie was founded by a group of nation-wide organizations on March 24, 1939.

Among the original sponsors were the Norwegian Federation of Labor, the National Federation of Co-operatives, and a variety of youth, sports, temperance, religious and educational associations. Affiliated organizations have a combined membership of well over 800,000.

Bus Tours Popular

Since the end of World War II, Norsk Folke Ferie has arranged vacations and holiday excursions for about 150,000 Norwegians, at home and abroad. In 1953, well over 35,000 took advantage of its low-priced vacation schemes. By the end of this year, it is hoped the number will have reached 50,000. Some 5,000 Norwegians toured the continent, and nearly as many foreigners came to visit Norway, under auspices of Norsk Folke Ferie. The 7-day "See Norway" bus tours were most popular. Altogether, about 700 bus excursions were arranged to various points in Norway, Sweden and Denmark, and another 50 to the Continent, including Paris. Mountain and shore cabins rented by the organization had all told 10,000 overnight guests, and its two vacation homes and one hotel were filled to capacity.

Right now, Norsk Folke Ferie is busy arranging summer vacations in the mountains and bus excursions to Rome and Paris. Others trips to follow will be to Austria, the Rhine Valley, Yugoslavia, South Germany, England, and, of course, to Scandinavian neighbour countries and Finland.

Hotels, Cabins and Tents

Since the war, the organization has acquired two rural boarding houses, and has become co-owner of the large Dovrefjell Hotel at Dombaas. A large number of vacation clubs has been started throughout the country. A thorough survey has been made of farms, cabins and chalets where workers may be able to spend a few days or longer Norsk Folke Ferie also has built many camping grounds, renting tents to hikers. Ant its consulting service provides remodeling plans and architectural assistance to existing vacation homes. In co-operation with the Norwegian Postal Savings Bank, it seeks to stimulate voluntary savings through vacation clubs. Organization of vacations for housewives, subsidized by the State Vacation Fund, is another important activity.

By act of Parliament, Nov. 14, 1947, virtually all wage earners in Norway are guaranteed an annual vacation of 13 working days, with full pay. It is estimated that well over 900,000 workers are entitled to the 3-week holiday.

Penal Sanctions Discussed

GENEVA (I.L.O. News) — Delegates to the 37th general conference of the International Labour Organisation which opened June 2 are discussing a possible Recommendation calling for the abolition, wherever they continue to exist, of penal sanctions for breaches of employment contracts.

If the conference decides late in June that such a Recommendation is advisable, final action will be taken following a second discussion at a later session, probably in 1955.

The proposed Recommendation would supplement an International Labour Convention which was adopted in 1939. This Convention, which says that penal sanctions "shall be abolished progressively and as soon as possible," has been ratified by the United Kingdom and New Zealand. Italy has undertaken to apply it in the trust territory of Somaliland.

The present Conference also has been asked to give preliminary consideration to a resolution affirming the view "that abolition of all such penal sanctions is now practicable and should everywhere be completed not later than three years from the date of adoption of the present resolution". Final action on this resolution, if the discussion leads to favourable action, would also presumably be taken in 1955.

World's Workers, Employers at ILO's 37th Conference

Geneva (ILO News) — The International Labour Organization's future in the field of technical assistance is one of the major items under discussion by the worker, employer and government delegates attending the ILO's 37th general conference at the Palace of Nations.

Delegates from most of the 69 nations listed as members on the opening day, June 2, had arrived or had made reservations. The ministers of labour of several countries were expected later in the session.

Important conclusions have been drawn from the reports on the evolution of the ILO's technical assistance work before, during and

since the war. Some of this work extends back many years. At present, under the UN Expanded Technical Assistance Programme, a great deal of emphasis is being placed on worker training, training — within — industry and greater productivity.

Other important items on the agenda include a discussion of the world's need of housing for workers referred to, among other matters, in the annual report of Director-General David A. Morse; also such subjects as vocational rehabilitation of the disabled, penal sanctions for breaches of employment contracts, holidays with pay, and migrant workers in under-developer countries.